

Déclaration au Conseil Municipal 13 décembre 2021

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les conseillers Municipaux.

Les agents territoriaux des différents services de la ville, du CCAS sont en colère ! Ils se sont déjà largement exprimés sous forme d'une pétition et le mardi 7 décembre, également, en étant plus de 70 en grève pour dénoncer la remise en cause dans notre collectivité d'un acquis social local de plus de 40 ans sur le temps de travail.

Nous avons déjà demandé à Monsieur le Maire que nous souhaitions qu'il résiste, comme d'autres Maires le font actuellement face au diktat imposé par le Gouvernement sur la question du temps de travail.

Nous trouvons scandaleux, que ce gouvernement, appuyé par certains élus, s'attaque à des salariés qui subissent depuis des années une perte de pouvoir d'achat de plus de 20 %, et qui n'ont pas eu de réelle augmentation de notre salaire depuis 10 ans.

Les pertes mensuelles pour un agent de catégorie C en fin de carrière sont de 300€, pour un agent de catégorie B 400€, et pour un agent de catégorie A de 500 à 600€.

De quels privilèges parle-t-on lorsque l'on voit que la Fonction publique ne parvient même plus à recruter ?

Nous vous rappelons que les agents de catégorie C qui représente 75% du personnel débutent leur carrière au SMIC, que nos collègues de catégorie B débute à 104% du SMIC, et que les agents de catégorie A à 119% du SMIC.

Voilà la bien triste réalité !

De plus en plus de collègues ont des difficultés pour boucler les fins de mois, le logement prend une part importante de nos revenus, tout augmente sauf les salaires et pensions.

Alors oui, colère quand on fait le Bilan,

Nous sommes tous attachés au service public et à la réponse aux besoins des usagers. Nous pensons l'avoir démontré à diverses périodes dans notre collectivité, nous avons été présents pour faire fonctionner les services publics pendant la pandémie et encore aujourd'hui.

Pour nous remercier, le gouvernement remet en cause le statut de la fonction Publique avec une loi dite « de transformation de la Fonction Publique ».

Cette loi remet en cause le principe fondamental de la carrière, de la séparation du grade et de l'emploi. Un retour en arrière d'avant 1984, où l'agent communal était sous la coupe du Maire, sans réelles garanties.

L'ordonnance sur la transformation du statut en code de la Fonction Publique a été publiée au journal officiel le 5 décembre. Un nouveau coup de poignard aux agents alors que les syndicats majoritaires CGT, FO, FSU, solidaires n'ont pas voté ce texte.

Que dire de la suppression du CHSCT alors que les problèmes de conditions de travail sont de plus en plus nombreux, de plus en plus prégnants ; de la transformation du Comité Technique, des CAP, de la suppression du tribunal de recours, en fait, gouvernement et employeurs publics ne sont plus sur une logique de services publics où ont répondu aux besoins des usagers particulièrement dans cette période éprouvante.

Les reculs sociaux s'accumulent, c'est pourquoi, nous demandons à l'ensemble des élus du conseil municipal de soutenir notre démarche, en faisant front contre l'application de la loi sur le temps de travail.

Les syndicats CGT et UNSA, soutenus par les agents, vous demandent :

De résister et de ne pas appliquer cette loi !